

Formation prélèvement de l'impôt à la source

Se préparer à la mise en place du prélèvement de l'impôt à la source au 1^{er} janvier 2019

L'objectif de la formation est de présenter de manière très pratique le fonctionnement du prélèvement à la source qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et les conséquences que cette réforme aura sur 2018 (dite « année blanche »).

FORMATION ORGANISÉE PAR LA FEB

LE JEUDI 14 JUIN 2018 À PARIS DANS LES LOCAUX DE LA FEB

LE MARDI 19 JUIN À RENNES DANS LES LOCAUX D'OPCALIM

LE MARDI 26 JUIN À LYON DANS LES LOCAUX D'OPCALIM

PROGRAMME

I. 2018 – ANNÉE BLANCHE ?

II. 2019 – MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

- Les obligations pour les employeurs
- Les obligations pour les indépendants

Les thèmes suivants seront notamment abordés :

- Le champ d'application du prélèvement (salaires, bénéfices professionnelles, revenus de gérants...)
- Les modalités de détermination du taux de prélèvement
- Les modalités de paiement
- Les obligations qui vont en découler pour les employeurs (notamment en matière de protection des données personnelles)
- Les pénalités encourues par les employeurs

OBJECTIFS

- Maîtriser la nouvelle réglementation
- Comprendre les principaux enjeux de la réforme
- Maîtriser les nouvelles obligations qui vont peser sur les employeurs

PUBLIC

- Dirigeants
- Directeurs financiers
- Services paye des entreprises
- Comptables

INFORMATIONS PRATIQUES

Méthode et moyens pédagogiques : Apports de connaissance, Diaporama

Durée : 1 journée (9H30 à 17H30)

Animation : Formation animée par Julien Bellet / Avocat associé au cabinet Altitude Avocats

Date & lieu :

- Jeudi 14 juin 2018 à Paris
- Mardi 19 juin 2018 à Rennes
- Mardi 26 juin 2018 à Lyon

Tarif : 420 euros ht par participant



ALIMENTATION & TENDANCES

Prélèvement de l'impôt À la source

BULLETIN D'INSCRIPTION

L'entreprise.....

Adresse

Représentée par

Tel / Email

Inscrit à

Paris

Lyon

Rennes

Nom/Prénom/Fonction	Email

Informations de facturation

Entité

Adresse

Contact / email.....

Règlement à réception de facture

Par chèque, virement ou carte bancaire